

A CONSERVER

Déchets

guide pratique

Je réduis et je trie mes déchets

Qui gère la collecte et le traitement de vos déchets ?

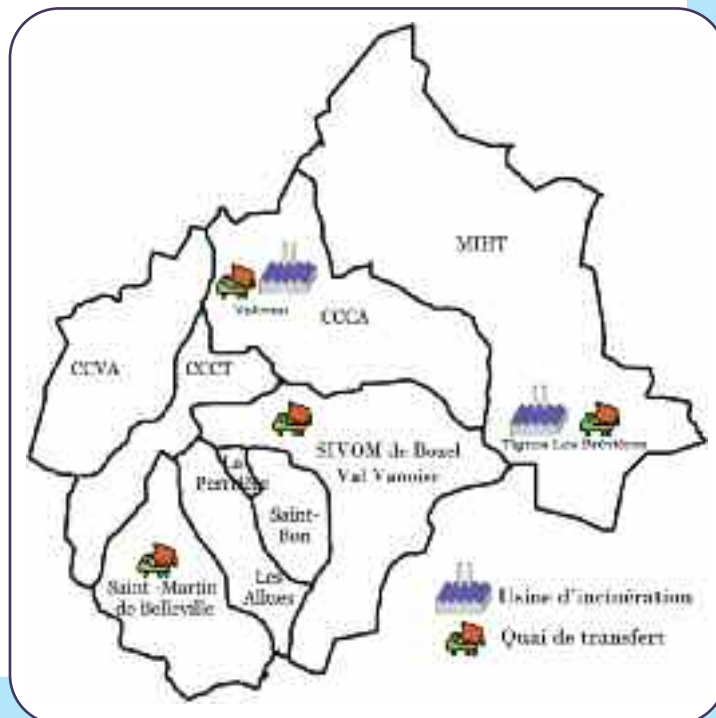
En Tarentaise, **la collecte** des déchets est organisée par les collectivités suivantes :

- Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise (MIHT),
- Communauté de Communes du Canton d'Aime (CCCA),
- Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA),
- Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (CCCT),
- SIVOM de Bozel Val Vanoise,
- Commune des Allues,
- Commune de La Perrière,
- Commune de Saint Bon,
- Commune de Saint Martin de Belleville.













Le traitement des déchets ménagers et assimilés (tri et incinération) collectés en Tarentaise est assuré par le SMITOM de Tarentaise.

Les emballages ménagers recyclables sont triés à Chambéry et les cartons à Gilly sur Isère.

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées dans les usines d'incinération de Valezan et de Tignes - Les Brévières.



Sommaire

-  **4 et 5 - Réduisons nos déchets**
-  **6 et 7 - Compostons nos déchets organiques**
-  **8 à 14 - Trions nos emballages et papiers recyclables**
-  **15 - Trions le verre**
-  **16 - Ordures ménagères résiduelles**
-  **17 - Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux**
-  **18 - Déchèterie**
-  **19 - Déchets dangereux**
-  **20 - Equipements Electriques et Electroniques**
-  **21 - Testez vos connaissances en matière de déchets !**
-  **22 et 23 - Abécédaire des déchets**
-  **24 - Informations, animations...tous les contacts**

Réduisons nos déchets

Pourquoi ?



Un français produit chaque année **390 kg** d'ordures ménagères et assimilées (poubelle grise ou marron + collectes sélectives), et dépose 200 kg en moyenne en déchèterie, soit 590 kg par français, par an.

Réduire nos déchets permet de diminuer l'impact environnemental en réduisant la consommation de matières premières et les rejets atmosphériques liés au transport et au traitement. De plus, cela permet de réduire les coûts de traitement et de collecte supportés par la collectivité.

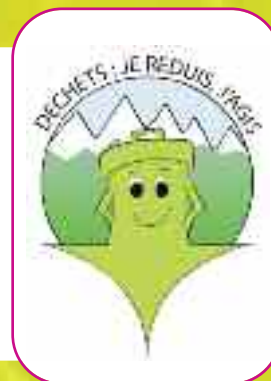
La face cachée du déchet !

Produits jetés	Poids du produit jeté	Poids des ressources naturelles utilisées
Téléphone portable	90 gr	75 kg
Brosse à dents	21 gr	1.5 kg
Ordinateur	10 kg	1 500 kg

C'est possible



Les foyers témoins en sont la preuve : avec 10 éco-gestes, 370 foyers témoins ont réduit en 2 mois la quantité de leurs déchets de 22 %. En une année, ils ont réduit de 30 kg leur poubelle grâce au compostage, de 14 kg grâce au Stop pub et ils ont évité 3 kg de plastique en consommant l'eau du robinet.



Réduisons nos déchets

Comment ?



Prolonger la durée de vie : réparons, réutilisons, échangeons, donnons, revendons, les objets avec ...

- La Croix Rouge Française,
- Le secours catholique

Près de chez vous :

A Bourg Saint Maurice :

- Coup de pouce (récupération de meubles, vaisselles, électroménager),

A Albertville :

- La recyclerie CAPS (collecte et revente des objets),
- Le Troc de l'Île,
- La CFS (confédération syndicale des familles, qui organise une bourse aux vêtements deux fois par an)

Sur Internet : leboncoin.fr, recup.net, fr.freecycle.org



Mieux consommer :

limiter les emballages individuels et les suremballages, éviter le gaspillage alimentaire, favoriser les recharges, l'achat à la coupe, les piles rechargeables, boire l'eau du robinet ...

Moins jeter : limiter les impressions papiers, généraliser le recto verso, réduire la quantité de publicités dans votre boîte aux lettres en collant un Stop-pub, composter vos déchets organiques, accommoder les restes de repas.



Compostons nos déchets organiques

Pourquoi ?

Le compostage est une dégradation naturelle des déchets fermentescibles par les micro-organismes présents dans le sol et dans les déchets. Au terme de ce processus, on obtient **un terreau de qualité**, riche en éléments minéraux et parfait pour le jardin ou les plantes en pot. De plus, composter permet de **diminuer nos poubelles** de 30% et ainsi d'économiser le coût d'incinération de ces déchets, qui sont constitués à 80% d'eau.



Comment ?

Mélanger les différentes catégories de déchets et aérer le compost en brassant le tas et en alternant les déchets fibreux et les déchets de cuisine humides. **Surveiller l'humidité** : un compost trop sec ne se dégrade pas car les micro-organismes ont besoin d'eau. Un compost trop humide dégage de mauvaises odeurs. Pour un accompagnement sur le compostage collectif et individuel, n'hésitez pas à contacter le SMITOM de Tarentaise.



Astuce

Au jardin, pour limiter la consommation d'eau et la pousse des mauvaises herbes, il est aussi possible de faire du paillage avec la tonte de gazon

Utilisation

Au bout de 6 à 12 mois, le compost peut être utilisé et mélangé à la terre (1/3 de compost-2/3 de terre) pour le repotage et en engrais pour les sols.



Je composte

Les déchets d'origine végétale

Quelques exemples :

Epluchures de fruits et de légumes et restes de repas

Agrumes en petits morceaux

Marc et filtres de café, sachets de thé, infusions,

Coquilles d'œufs (dégradation longue)

Pain

Mouchoirs, essuie tout

Mauvaises herbes non grainées

Feuilles mortes

Tonte de gazon

Petites tailles de haies

Riz, pâtes



**Compostons
nos
déchets
organiques**

Je ne composte pas

Huile

Plantes, fruits, légumes malades

Litières d'animaux

Mégots de cigarettes

Végétaux grossiers

Tailles de résineux

Mauvaises herbes grainées

Pour éviter les odeurs et les nuisibles :

Laitages

Viandes et os

Poissons



Trier : pourquoi et comment ?

En 2010, 8 300 tonnes d'emballages ont été recyclées grâce au geste de tri des Tarins.

Les déchets recyclables représentent un tiers du poids de notre poubelle.

Trions les déchets pour :

économiser les coûts de traitement en réduisant la quantité de déchets incinérés,
économiser les ressources naturelles, en permettant leur réemploi sur plusieurs cycles de vie,
créer des emplois d'insertion professionnelle (centre de tri).



Les bons gestes

Je vide mes emballages recyclables avant de les jeter dans le conteneur approprié.

Je plie et/ou j'écrase les emballages, car c'est un gain de volume dans le conteneur.

Je ne les lave pas afin d'économiser les ressources en eau potable.

Je n'imbrique pas les emballages les uns dans les autres, car cela empêche de séparer les matières lors du tri.

Je respecte les consignes affichées sur le conteneur car le tri et l'incinération des erreurs de tri coûtent 200 €/tonne à la collectivité.

J'utilise la déchèterie pour les gros objets.



J'aplatis !



Le point vert

Le point vert figurant sur l'emballage indique que son fabricant est partenaire de la démarche de valorisation des emballages ménagers et participe au coût d'élimination du déchet.



Attention : le Point Vert ne signifie pas que l'emballage est recyclable. Avant de le déposer dans le bac de tri, il faut donc vérifier qu'il figure bien dans ce guide pratique.

Papiers



Magazines, journaux, catalogues, annuaires
Prospectus, publicités
Livres, cahiers
Enveloppes **avec ou sans fenêtre**
Feuilles papiers de bureau, courrier



**Trions
nos
déchets**

Devenir des déchets recyclés

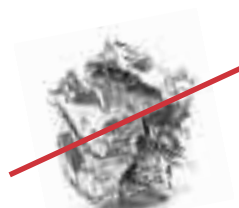
Papier, cartons, journaux



LES INTERDITS

Mouchoirs et serviettes en papier
Photographies
Papiers peints
Films plastiques de revues

A jeter aux ordures ménagères résiduelles



Astuce

Inutile de froisser ou déchirer le papier, en dessous d'un diamètre de 5 cm, les déchets ne pourront pas être triés.

Bouteilles et flacons en plastique

Emballages
vides et
aplatis

Trions
nos
déchets



Bouteilles d'eau, de soda, de lait, de yaourt à boire, d'huile

Flacons de sauce

Cubi à vin

Bouteilles et flacons de produits d'entretien, de produits lave-vaisselle, de lessive

Flacons de gel douche, shampooing,...

LES INTERDITS

Emballages plastiques : seuls les

Bouteilles non vidées

Pots de yaourt, de crème

Gobelets

Pots de fleurs

Boîtes d'œufs en plastique

Sacs et films en plastique

Polystyrène

Barquettes en plastique

Bouteilles de produits dangereux



A jeter aux ordures ménagères résiduelles



Devenir des déchets recyclés

Produits textiles, tuyaux, pots de fleurs en plastique, arrosoirs, ...



**Trions
nos
déchets**

flacons et bouteilles se recyclent



A jeter en déchèterie

Emballages cartons et briques alimentaires

Emballages
vides et
aplatis

Trions
nos
déchets



Boîtes de lessive
Paquets de céréales, de gâteaux
Suremballages de yaourt
Briques de soupes, de lait, de jus de fruit

LES INTERDITS

Emballages en carton avec des restes alimentaires
Assiettes en carton

**A jeter aux ordures ménagères
résiduelles ou en déchèterie**



Devenir des déchets recyclés :

Cartonnettes, papier toilette, papiers cadeaux...



1



2



3



**Trions
nos
déchets**

Emballages métalliques

Trions
nos
déchets



Emballages
vides

Cannettes
Boîtes de conserve
Aérosols
Bidons de sirop
Barquettes en aluminium



Devenir des déchets recyclés :

Boîtes de conserve, casseroles, vélos,
pièces automobiles...



LES INTERDITS

Boîtes de conserve non vidées
Produits dangereux

A jeter aux ordures ménagères résiduelles



Bouteilles, pots et bocaux en verre

Bouteilles
Pots
Bocaux



Astuce
Le verre alimentaire se recycle à l'infini.

Trions nos déchets

Emballages vides



Devenir des déchets recyclés :

Verre



LES INTERDITS

Bouchons
Capsules



A jeter aux ordures ménagères résiduelles

Porcelaine
Verres, vaisselle
Ampoules

A déposer en déchèterie



Ordures ménagères résiduelles

Déchets
résiduels



Films plastiques
Gobelets
Pots de yaourt, de crème
Serviettes et mouchoirs en papier
Boîtes, bouteilles, emballages non vidés
Barquettes plastiques
Polystyrène
Bouchons
Boîtes à œufs en plastique
Couches
Restes alimentaires

En sac, pas
en vrac !



Info

Attention :
les cendres sont interdites
car elles provoquent des
incendies de conteneurs et
camions poubelles.

Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

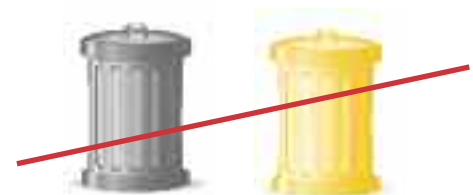


Les DASRI requièrent une collecte et un traitement spécifique afin d'écartier les risques d'infection et de contamination notamment pour le personnel de la collecte, du tri et du traitement des déchets.



Déchets
résiduels

DASRI



Astuce

Un service de collecte des DASRI existe sur votre territoire. Pour connaître les dates de collecte ou pour toutes autres informations, contactez votre collectivité (contacts page 24).

Déchèterie



BATTERIES



BOIS



DÉCHETS VERDS



TRUCS
ÉLECTROMÉNAGES



DÉCHETS MAINTIENS
OU JARDINAGE



ÉCRANS



DÉFRIGÉRATEURS
DÉMAGNÉTISÉS



ÉCORCES / BOIS



BOUTEILLES DE PASTEURISÉS



BOUTEILLES DE VINOUILLES



VÉLOS



PAPIER / CARTONS



PLASTIQUES



DÉTACHÉS
DE MANTE



TEXTILES



TOUT VIVANT



VIN

Les images ci-dessus indiquent les déchets habituellement acceptés en déchèterie. Pour connaître :

- les déchets acceptés dans la déchèterie la plus proche de chez vous,
- les horaires d'ouverture,

consultez la fiche jointe ou le site internet de votre collectivité de collecte ou celui du SMITOM de Tarentaise (www.smitomtarentaise.fr).



Nous rappelons que tout dépôt sauvage de déchets sur la voie publique est interdit et puni par la loi.

Déchets dangereux

Les déchets dangereux doivent être jetés **en déchèterie** afin d'être éliminés dans la filière de traitement appropriée. Les piles doivent être rapportées en magasin ou jetées en déchèterie.

Ampoules à économie d'énergie, tubes fluorescents
Piles (points d'apport en magasins ou déchèterie)
Batteries,
Peinture, vernis, cartouches d'encre
Produits phytosanitaires, acides, bases, solvants
Produits dangereux, huile de vidange
Radiographies



Les médicaments doivent être rapportés en pharmacie.



Déchèterie

Déchets dangereux

Equipements Electriques et Electroniques

Donnons ou revendons les appareils encore en état de fonctionner (voir contact des associations page 5).
Rapportons l'ancien appareil lorsque nous en achetons un nouveau : le vendeur a l'obligation de le reprendre.
C'est le principe de **1=1, 1 acheté, 1 repris**.
Apportons en déchèterie les appareils non remplacés : ils seront démontés, dépollués et recyclés.

Electroménagers :

machine à laver,
four,
réfrigérateur,
congélateur

Ecrans :

télévision,
écran d'ordinateur

Petits appareils :

aspirateur, fer à repasser, grille pain,
bouilloire,
tour d'ordinateur, clavier, téléphone,
chaine hifi, appareil photo,
visseuse, perforateur



Bon à savoir

les réfrigérateurs et autres
appareils réfrigérants col-
lectés en Tarentaise sont
démontés et dépollués en
Savoie, à La Chambre

Testez vos connaissances en matière de déchets

1 - Connaissez-vous le poids des déchets ménagers qu'une seule personne jette par jour ?

- 300 grs
- 700 grs
- 1 Kg

Une personne jette en moyenne 1 Kg par jour.

4 - Combien de fois peut-on recycler une feuille de papier ?

- 5 fois
- 10 fois
- 100 fois

10 fois.

7 - Où vont les déchets déposés dans le bac gris ou marron ?

- Ils sont sélectionnés un à un par des lutins qui trient les déchets recyclables ou compostables
- Ils sont incinérés



Ils sont incinérés

2 - Ce logo veut-il dire que le produit est

- Recyclable
- Fabriqué en matière recyclée
- Que les fabricants participent au coût d'élimination de leurs produits.



Il signifie que les fabricants participent au coût d'élimination de leurs produits.

3 - Parmi ces déchets, lequel va dans le conteneur jaune ?



L'emballage du produit vaisselle va dans le conteneur jaune, le reste aux ordures ménagères.

5 - Je mets ces déchets :



- Dans le conteneur jaune
- A la déchèterie

A la déchèterie.

8 - Pour le pique-nique, on prévoit :

- vaisselle et gobelets jetables, bouteille d'eau en plastique, chips, fromage, sandwich et gâteaux en emballages individuels
- Vaisselle et gobelets réutilisables, gourde, salade maison, pain, fromage et gâteaux maison conditionnés en emballages réutilisables.



Vaisselle et gobelets réutilisables, gourde, pain, fromage, salade et gâteaux maison conditionnés en emballages réutilisables.

6 - Faut-il laver les déchets recyclables avant de les jeter dans les conteneurs jaune et vert ?

- Oui
- Non

Il ne faut pas laver les emballages recyclables avant de les jeter dans les conteneurs jaune et vert, en revanche, il faut que les déchets soient vidés.

9 - Où vont les déchets déposés dans le bac jaune ?

- Dans le centre de tri puis dans les industries qui utilisent nos déchets comme matière première
- Dans l'incinérateur
- Sur la Lune

Ils vont au centre de tri puis dans les industries qui utilisent nos déchets comme matière première.

10 - Je ramène les piles usagées :

- Au magasin où je les ai achetées
- A la déchèterie

Je les ramène au magasin où les ai achetées ou en déchèterie.

D3E

Quiz

L'Abécédaire des déchets

A

Aérosol avec un logo (tête de mort, toxique, etc): Déchèterie
Amiante (déchet dangereux): professionnels du désamiantage

Ampoule à filament : conteneur à ordures ménagères résiduelles

Ampoule basse consommation (déchets dangereux) : magasins de vente ou déchèterie

Ampoule halogène : conteneur à ordures ménagères résiduelles

B

Barquette de glace : conteneur à ordures ménagères résiduelles

Batterie (déchet dangereux) : reprise par le commerçant ou déchèterie

Bidon de pétrole en plastique : déchèterie

Bois : déchèterie

Briquet : conteneur à ordures ménagères résiduelles

C

Cahiers, classeur : conteneur jaune pour les déchets recyclables

CD : conteneur à ordures ménagères résiduelles

Chiffons : conteneur à ordures ménagères résiduelles

Coton : conteneur à ordures ménagères résiduelles

Chaussures : bornes à vêtements si elles sont attachées par deux

D

Dés herbant (déchet dangereux) : déchèterie

Dissolvant (déchet dangereux) : déchèterie

DVD : conteneur à ordures ménagères résiduelles

E

Engrais : déchèterie

Essence (déchet dangereux) : déchèterie

Extincteur (déchet dangereux) : professionnel de la protection incendie

F

Faïence : déchèterie

Filtre à huile : déchèterie ou garagiste

Fusible : conteneur à ordures ménagères résiduelles

G

Gant : bornes à vêtements s'ils sont attachés par deux

Gravats : déchèterie

Guirlande : conteneur à ordures ménagères résiduelles

H

Herbe : composteur, déchèterie

Huile de friture : déchèterie

I

Insecticide (déchet dangereux) : déchèterie

J

Jante : reprise commerçant ou déchèterie

Jouet (non électrique) : associations si bon état, sinon conteneur à ordures ménagères résiduelles

L

Lame de rasoir : conteneur à ordures ménagères résiduelles

Lampe : associations si bon état sinon déchèterie

L **Lavabo** : déchèterie
Litière : conteneur à ordures ménagères résiduelles

M **Miroir** : déchèterie
Mouchoir en papier : conteneur à ordures ménagères résiduelles

O **Objets encombrants** :
Mobilier, objets volumineux, armoire, article de cuisine et de sport, bac à douche, bâche en plastique, baignoire, balai, bureau, canapé, chaise, chevet, commode, fauteuil, jouet, landau, lavabo, lit, parasol, planche, poussette, matelas, moquette, mousse d'ameublement, salon de jardin, sommier, table, table à repasser, vélo, volet...
Si en bon état: associations. Sinon en déchèterie.

P **Pansement** : conteneur à ordures ménagères résiduelles
Papier cadeau : conteneur jaune pour les déchets recyclables
Papier sulfurisé : conteneur à ordures ménagères résiduelles
Parfum : conteneur à verre
Pile (déchet dangereux) : vendeur de piles ou déchèterie
Porcelaine : déchèterie
Prise multi-électrique : déchèterie

R **Robinetterie** : déchèterie
Ruban / ficelle cadeau : conteneur à ordures ménagères résiduelles

S **Sapin de Noël** : déchèterie
Serpillière : conteneur à ordures ménagères résiduelles

Solvant (déchet dangereux) : déchèterie

T **Tapis** : associations si bon état sinon déchèterie

Textile : si bon état : associations et borne déchèterie, si mauvais état : borne déchèterie

Thermomètre à mercure (déchet dangereux) : déchèterie

Tube fluorescent : magasin de vente ou déchèterie

V **Vêtements** : si bon état : associations et borne déchèterie, si mauvais état : borne déchèterie

Vitre : déchèterie



Direction de la publication : SMITOM de Tarentaise - www.smitomtarentaise.fr

Conception graphique : Lorène Herrero www.loreneh.com

Illustration : Emmanuelle Besse

Images : Shutterstock, Ecoemballage, clipart office.microsoft

Imprimerie : D&P,
105 av du 8 mai 1945 - 73600 Moûtiers

Tél 04 79 24 28 76

Fax 04 79 24 45 94

www.impression-detp-savoie.com

NB d'exemplaires : 15 300

Date de parution : novembre 2011

Ne pas jeter sur la voie publique



Une question, un doute ?

N'hésitez pas à contacter le SMITOM de Tarentaise pour tous renseignements et animations sur le tri, la réduction et le traitement des déchets :

Site : www.smitomtarentaise.fr - Mail : animateur@smitomtarentaise.fr

Tel : 04 79 09 80 56

Pour tous renseignements sur la collecte des déchets et la déchèterie, rapprochez-vous de votre collectivité :



Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise

Site : www.hautetarentaise.fr

Mail : environnement@hautetarentaise.fr

Tel : 04 79 41 01 63



Sivom de Bozel Val Vanoise

Site : www.sivomdebozel.info

Mail :

environnement.sivom.bozel@orange.fr

Tel : 04 79 55 01 07



Communauté de Communes Cœur de Tarentaise

Mail : sivomoutiers@wanadoo.fr

Tel : 04 79 24 77 66



Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche

Mail : tri-ccva@orange.fr

Tel : 04 79 24 20 04



Communauté de Communes du Canton d'Aime

Site : www.cc-canton-aime.fr

Mail : environnement@cc-canton-aime.fr

Tel : 04 79 55 46 86



Commune de Saint Martin de Belleville

Site : www.mairie-smb.com

Mail : environnement@mairie-smb.com

Tel : 04 79 08 94 30



Commune de La Perrière

Mail : mairieperriere@wanadoo.fr

Site : mairieperriere.webnode.fr

Tel : 04 79 55 20 26



Commune des Allues

Site : www.mairiedesallues.fr

Mail :

services-techniques@mairiedesallues.fr

Tel : 04 79 08 98 20



Commune de Saint Bon Tarentaise

Mail : mairie@mairie-courchevel.com

Site : www.mairie-courchevel.com

Tel : 04 79 08 24 14